

**Termes de référence pour le renforcement des capacités en matière
de sécurité et de sûreté des acteurs et des programmes financés par
le Fonds mondial au Mali**

I. Introduction

Le Mali est un pays de la région du Sahel, dont la situation sécuritaire est considérée par le Cluster des acteurs humanitaires comme volatile et en processus de détérioration continue. 178 incidents touchant les civils et les humanitaires ont été identifiés au premier trimestre, et il est noté une multiplication des incidents liés aux engins explosifs improvisés (EEI), qui affectent les civils autant que les forces armées.

Le retrait programmé de la force de maintien de la paix (MINUSMA : mission des Nations Unies pour le maintien de la paix au Mali), qui devrait se produire avant le 31 décembre Un plan de retrait intégré et multidimensionnel a été élaboré, fondé sur les objectifs suivants : a) veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ; b) tenir l'échéance du 31 décembre 2023 concernant la réduction de la Mission et le retrait de son personnel ; c) préserver la contribution de la Mission ; d) maintenir un climat propice à la participation active à long terme de l'ONU au Mali et dans la région. Au vu du caractère inédit du calendrier, de l'ampleur et de la complexité du retrait de la Mission, il faudra surveiller un certain nombre de risques, sur les plans politique, opérationnel et de la sécurité, et les atténuer dans la mesure du possible.

Le Fonds mondial prévoit un investissement de 181 millions d'€ pour la prochaine période de financement (GC7). La subvention est gérée par 4 bénéficiaires principaux :

- Le ministère de la santé
- ARCAD Santé PLUS
- PLAN International Mali
- CRS

Suite à l'atelier tenu à Abidjan le 3 octobre 2022, il est apparu que la gestion de la sécurité et de la sûreté n'obéit pas à un modèle unique. Chaque acteur effectue son propre suivi, certains de manière plus systématique que d'autres, avec ses outils d'analyse du contexte sécuritaire et des risques, un rapportage des incidents de sécurité inégal et un système de leçons apprises inexistant.

Enfin, une première réflexion concernant la sécurité des acteurs communautaires qui travaillent avec le PR communautaire, a été engagée. Les organisations de la société civile, en particulier les acteurs identitaires, sont confrontés à des épisodes récurrents de violence, sans pour autant recourir à des outils de prévention, de signalement et d'analyse des épisodes passés. Une formation a eu lieu à Dakar, à laquelle ont participé plusieurs représentants de ces OSC, et les actions qui doivent maintenant être déployées pour cette gestion des risques ont également fait l'objet d'une inscription au budget.

Dans la nouvelle subvention, des activités visant à renforcer la sécurité des équipes et des interventions ont été prévues, sans qu'une connaissance fine de la manière dont chacun gère cette question ne soit claire.

II. Objectifs de la consultance

Objectif général

Renforcer les capacités des acteurs des subventions octroyées par le Fonds mondial en matière de gestion de la sécurité, dans le cadre des activités financées pour le prochain cycle.

Objectifs spécifiques

OS1 : élaborer le diagnostic sécurité et sûreté du Mali, depuis le niveau national jusqu'au niveau des aires de santé couvertes par les actions financées par les subventions

OS2 : analyser les pratiques en matière de gestion de la sécurité et de la sûreté des acteurs de mise en œuvre des subventions, en particulier dans le cadre des activités auprès des populations clés

OS3 : identifier les risques associés aux activités prévues dans les subventions et élaborer des plans de sécurité pour chaque partie prenante

OS4 : élaborer et dispenser les formations à la sécurité et à la sûreté

OS5 : confectionner les outils simples permettant d'analyser le contexte sécuritaire, d'établir des mesures d'atténuation et

III. Résultats attendus

R1 : l'analyse du contexte sécuritaire lié à la subvention est disponible et partagée avec toutes les parties prenantes pour une bonne appropriation des outils

R2 : le diagnostic participatif des compétences en matière de gestion de la sécurité et de la sûreté des acteurs de mise en œuvre est établi et partagé

R3 : la cartographie des risques associés aux subventions est établie, diffusée et validée par toutes les parties prenantes

R4 : les acteurs de la subvention manient les outils permettant l'établissement des plans de sécurité qui sont élaborés par les acteurs de mise en œuvre

R5 : les besoins de formation des acteurs de mise en œuvre sont identifiés et traités

R6 : les équipes sont formées à la gestion des risques sécuritaires et dotées d'outils adaptés (plan de sécurité, briefings nouveaux arrivants, gestion des incidents)

IV. Méthodologie

L'expert.e choisi.e sera chargé de mettre en œuvre cette première phase qui s'échelonne sur environ 3 mois, et devra s'achever au 31 décembre 2023, pour une durée de 40 jours ouvrables dont au moins 20 sur place.

Phase 1 : élaboration du diagnostic des besoins

L'analyse de la situation sécuritaire dans les régions d'intervention des acteurs de mise en œuvre sera effectuée sur la base des documents et outils disponibles, complété des entretiens nécessaires pour un diagnostic récent et détaillé. Ce diagnostic couvrira tous les niveaux, depuis la situation du pays, jusqu'au niveau aires de santé dans lesquelles les acteurs interviennent. Au terme de cette première phase, toutes les parties prenantes auront participé à l'élaboration de ce diagnostic et se l'approprieront. Il constituera une ligne de base, qui sera régulièrement mise à jour une fois que les parties prenantes seront formées à la gestion du risque sécuritaire.

Phase 2 : analyse des pratiques en matière de gestion des risques sécuritaires

Le.a consultant.e procédera à la collecte des informations concernant les pratiques actuelles des parties prenantes en matière de gestion du risque sécuritaire. Il en tirera un diagnostic des pratiques, qui fournira l'information sur le niveau de maturité en matière d'identification, d'analyse et de réponse aux risques sécuritaires de chacun des acteurs de mise en œuvre.

Phase 3 : cartographier les risques sécuritaires liés à la mise en œuvre des subventions

L'expert.e passera en revue les activités de chaque acteur de mise en œuvre afin d'analyser avec chacun d'entre eux les risques sécuritaires potentiels. Cette étape s'organisera en collaboration étroite avec les acteurs de mise en œuvre, et développera une composante formative pour que les parties prenantes sachent à l'avenir effectuer une analyse des risques sécuritaires liés à leurs activités. A la fin de cette étape, les acteurs sauront identifier les menaces et les sources de vulnérabilité par type d'action (déplacements et transports, risques des bâtiments et des sièges, violence et enlèvement) et réfléchiront aux mesures d'atténuation et aux réponses de crise (évacuation, gestion du stress et des traumatismes).

Phase 4 : élaboration des plans de sécurité de chaque acteur de mise en œuvre

Suite à cette cartographie des risques sécuritaires, chaque organisation procèdera, avec l'appui du.de la consultant.e, à l'élaboration de leur plan de sécurité. Une procédure décrira les objectifs de ce plan son utilisation, sa mise à jour et sa diffusion.

Phase 5 : formation à la gestion des risques sécuritaires

Sur la base d'un contenu standards, mais également du plan de sécurité de chaque organisation, l'expert.e organisera une formation de plusieurs jours, selon les besoins identifiés au début de la consultance. Ces formations pourront mêler plusieurs méthodologies, du contenu technique, des revues de cas pratiques, des simulations. Un cadre de suivi sera mis en place afin de vérifier que les pratiques des acteurs évoluent conformément aux recommandations, et que les outils créés pour le suivi de la sécurité sont bien utilisés

V. Profil recherché

Pour cette mission, il est attendu de la part des candidats.es les compétences suivantes :

- Formation en gestion de projets et gestion d'équipes humanitaires
- Compétences avérées en gestion de la sécurité dans des contextes instables
- Expérience en matière d'encadrement de la sécurité dans des missions
- Expérience avérée en formation à la sécurité
- Compétences dans la création d'outils d'analyse du contexte sécuritaire et la création d'outils adaptés aux acteurs et à leurs besoins
- Une connaissance de la région du Sahel est souhaitée
- Français et anglais requis

Le dossier est à renvoyer à XXXXX le XXX septembre 2023 au plus tard. Il sera composé d'une offre technique d'un maximum de 5 pages, ainsi que d'une offre financière. L'évaluation des offres sera conduite selon les critères suivants :

Critères	Points
Qualité de l'offre technique (compréhension des enjeux et des besoins, connaissance du contexte et de ses enjeux reflétés, outils proposés)	30 points
Qualité du CV (formation, expérience)	30 points
Offre financière	40 points
Total	100 points